

Saint-Brieuc, le 5 février 2018

Stéphane Chiarelli
Secrétaire départemental du SNUipp-FSU 22
à
Madame la directrice académique des Côtes
-d'Armor

Objet : dépôt d'un préavis de grève à partir du mardi 13 février 2018 à 8h30

Madame la directrice académique,

Après la négociation du 29 janvier suivie du relevé de conclusions, j'ai l'honneur de vous notifier le dépôt d'un préavis par le SNUipp-FSU 22 à partir du mardi 14 février 8h30 et ce, pour une durée non limitée. Cet appel concerne nos collègues professeurs des écoles, instituteurs, PEGC et psychologues de l'enseignement public des Côtes-d'Armor.

Nos motifs :

pour la réévaluation de la dotation en postes ;

aucune classe à plus de 25, ou à plus de 20 en Éducation prioritaire ;

pour la prise en compte en carte scolaire de tous les élèves inscrits, y compris de ceux de moins de trois ans ;

pour le maintien et la généralisation du dispositif « plus de maîtres » ;

pour une dotation spécifique au dédoublement des CP en REP ;

pour le maintien des classes des petites écoles des secteurs ruraux ou de proximité ;

pour le maintien des écoles maternelles et de leur spécificité ;

pour le maintien des classes en REP et dans les quartiers « nouvelle politique de la ville » ;

pour le maintien et le développement des RASED ;

pour le maintien des classes des filières bilingues existantes et l'accompagnement des filières en extension ;

pour une formation continue pour tous les enseignants, qui passe par le maintien des postes de remplaçant.

Veillez recevoir, Madame la directrice académique, l'assurance de nos sentiments distingués.

Stéphane Chiarelli

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Chiarelli', with a decorative flourish at the end.